

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

**Secrétariat de la COMHAFAT
Rabat, le lundi 27 juillet 2015
09h30 – 13h00**

Préparation d'un atelier consacré au suivi, au contrôle et à la surveillance (SCS) en tant qu'outil de politique pour améliorer la transparence des activités de pêche et la lutte contre la pêche INN en Afrique

Participants

Pierre Fayet (Consultant, coordinateur en chef de l'atelier)
Abdellaouhed Bennabou (Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT)
Assara Hayat et Mohammed Haddad (Secrétariat de la COMHAFAT)
Alexandre Rodriguez (Secrétaire Exécutif du LDAC)
Miguel Herrera (LDAC-OPAGAC, pour le compte de Julio Morón)

1. ANTÉCÉDENTS ET DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Travail concerté LDAC et COMHAFAT

En mai 2013, le Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC) et la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les états africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT/ATLAFCO) ont signé un mémorandum d'entente (MoU selon les sigles en anglais) visant à promouvoir la conservation de la biodiversité marine et l'utilisation durable des ressources halieutiques.

Les trois objectifs clé à développer au titre de ce MoU sont :

1. Lutter contre la pêche INN (illégale, non déclarée et non réglementée), ce qui comprend l'amélioration des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)

2. Le développement des capacités dans les états africains riverains, par la promotion des bonnes pratiques et des programmes de coordination au plan régional.
3. Améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion des pêcheries. Dans cette lignée, un cas pratique spécifique pour la flottille thonière pourrait être développé en tant que référentiel susceptible d'être transposé à d'autres pêcheries.

Suite à un certain nombre d'événements parallèles organisés conjointement par les deux organisations en 2013 et 2014, et à un événement de haut profil tenu à Bruxelles en 2013, il a été jugé nécessaire de maintenir le mémorandum de collaboration et de poursuivre la mise en place de plus vastes actions courant 2015.

Un appel aux études ouvert par la DG MARE de la Commission Européenne a donné lieu à une opportunité visant directement la COMHAFAT sous forme de subvention nominale dans le cadre du Programme Annuel EMFF 2015

Résultat : des débats ont eu lieu au cours de la dernière réunion du GT5 tenue à Bruxelles en mars 2015, où il a été convenu que le Secrétaire du LDAC et le Président du GT5, Julio Morón, fourniraient leur assistance technique au Secrétariat de la COMHAFAT/ATLAFCO pour préparer une proposition de projet. Ce qui a été fait courant avril, et en mai 2015, la COMHAFAT a officiellement demandé une subvention nominale à l'UE qui lui a été accordée en juin.

1.2. Conditions de référence

La COMHAFAT/ATLAFCO organisera 2 ateliers thématiques pendant la seconde moitié de 2015 et début 2016 pour encourager la coopération au sein de la sphère COMHAFAT/ATLAFCO dans les domaines de l'amélioration du suivi, du contrôle et de la surveillance sur une base régionale, la lutte contre la pêche INN, ainsi que l'amélioration de la transparence des Accords de partenariat dans le secteur de la pêche entre les pays africains et leurs homologues. Les acteurs suivants doivent être impliqués dans les deux ateliers :

- COMHAFAT et autres organisations régionales africaines ;
- Institutions européennes (Commission, Conseil et Parlement Européens) ;
- Institutions internationales (CICTA, agences de développement international, ...)
- Les administrations nationales et les autorités de contrôle des pays africains et européens et l'Agence européenne de contrôle des pêches ;
- Les parties prenantes des pêcheries (y compris les opérateurs du secteur de la pêche qui respectent la loi et les ONG s'occupant de questions environnementales et de développement) et les membres du Conseil Consultatif de Pêche Lointaine.

L'atelier 1 sur la SCS s'articulerait autour de trois grands thèmes :

1. Développement d'un mécanisme régional d'observation (portée, recrutement et sélection et protocole de mise en place entre les pays partenaires de la COMHAFAT).
2. Développement des capacités : stage pratique et formation des observateurs.
3. Recueil, traitement et remise de données : protocole de communication pour l'échange de données, procédures juridiques, administratives et de mise en forme.

Il a été observé que tous les aspects organisationnels seraient gérés par la COMHAFAT/ATLAFCO avec l'aide des Organisations Régionales de Pêche (ORP) en Afrique occidentale et le LDAC. La COMHAFAT est seule candidate et bénéficiaire de la subvention communautaire, le LDAC ne fournissant son conseil technique que concernant le développement du contenu du programme.

1.3. Rôle du Comité de Pilotage

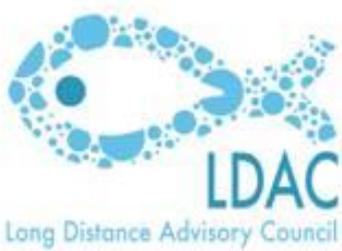
Un Comité de Pilotage (CP) pour l'organisation et la logistique de ce séminaire a été mis sur pied par le Secrétariat de l'ATLAFCO/COMHAFAT en juillet 2015, investi des missions suivantes :

- Composition : Il a été décidé que le CP se composerait de membres de l'ATLAFCO/COMHAFAT et du Secrétariat du LDAC, le Président en étant le Secrétaire Exécutif ; et un consultant des pêches a été embauché pour coordonner la mécanique et l'organisation (porte-paroles, rapporteurs, etc.) de cet événement. Pour le lancement de la réunion, l'assistance du Président du Groupe de Travail 4 a été demandée, et également ouverte à d'autres membres désignés choisis par l'industrie / le groupe ONG du LDAC, en particulier les Présidents ou Vice-présidents des GT1 (CICTA) et 4 (Accords de pêches avec les pays tiers) du LDAC.
- Missions : Le Secrétariat de l'ATLAFCO/COMHAFAT et le consultant agiront en tant que coordinateurs généraux et suivront les travaux engagés et les accords pris entre réunions. Ils rédigeront aussi le rapport et les conclusions provisoires de chaque réunion du CP et traiteront tout aspect financier et administratif lié à ce projet.
- Communications / Diffusion : Les conclusions et propositions issues de ces ateliers feront l'objet d'un rapport complet pour chaque atelier, y compris les délibérations tenues lors des débats en table ronde et l'établissement d'une structure claire fondée sur les résultats.

Un rapport final sera présenté aux membres de l'ATLAFCO/COMHAFAT lors de ses séances plénières (réunions techniques et Conférence ministérielle) de sorte à ce que les accords atteints et les recommandations faites soient acceptés et adoptés au plan régional.

Les conclusions du rapport final seront présentées à la CICTA et autres fora internationaux. Cela aidera à souligner les leçons tirées et les avantages de ce projet.

Le but est aussi d'aider, par la diffusion des communications, les pays africains membres de l'ATLAFCO/COMHAFAT à mieux se comprendre les uns les autres et à renforcer la confiance mutuelle



en termes de coopération régionale pour la mise en place de leurs plans d'action nationaux.

2. Rapports et conclusions du Comité de Pilotage :

2.1. Transparence et implication des parties prenantes

Le Secrétaire Exécutif du LDAC a indiqué en début de réunion à tous les membres du CP que la communication et la transparence concernant l'évolution du travail réalisé parmi les membres de la COMHAFAT et l'intégration des parties prenantes dès les premiers instants constituent des éléments clé pour la réussite de cette initiative. Il a aussi souligné la nécessité de prendre en considération les parties prenantes européennes et africaines, ces dernières comprenant les communautés riveraines et les pêcheurs artisanaux.

2.2. Date et lieu du séminaire et liste des participants

Le séminaire aura lieu à Marrakech (Maroc) les mardi 27 et mercredi 28 octobre 2015. Il sera limité à 50-60 délégués, concrètement 2 représentants par pays membre de la COMHAFAT et 5-10 représentants du LDAC. Il y aura aussi des porte-paroles et représentants des organisations communautaires (DG MARE, DG DEVCO), africaines (UA) et internationales (FAO, CICTA). Une lettre d'invitation officielle adressée au Président/Secrétaire du LDAC sera émise en temps voulu.

LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS CONTACTÉS

États Membres constituants de l'ATLAFCO/COMHAFAT (2 par pays)

Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Liberia, Mauritanie, Maroc, Namibie, Nigeria, RDC, Sao Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Sénégal, Togo

Organisations internationales

UE, LDAC, FAO, CICTA, COREP, CPCO, CSRP, CGPM, INFOPECHE, REPAO

ONG

Stop Illegal Fishing, ISSF, WWF, CAOPA, EJF

Autres autorités invitées

M. Sébastien COPIN, Conseiller Pêche, Délégation de l'Union européenne au Maroc
Représentant de l'Agence de Pêche Russe

M. Jorge Fernández Martínez, Conseiller d'Agriculture, Alimentation et Environnement auprès de l'Ambassade d'Espagne au Maroc

Porte-paroles

Professeur Martin TSAMENYI, ANCORS	Michel Goujon, LDAC-ORTHONGEL
Nicolas Feri, FAO-GFCM	Julio Morón, LDAC-OPAGAC
Charline Gaudin, Consultante	Nicolás Goñi, AZTI
Mike Faye, Gabon Bleu	Papa Kebe/Victor Restrepo, ISSF
Samuel Quaatay, DG Pêches Ghana	Martin Hall, IATTC
Anna Erastus, Ministre de la pêche de Namibie	Mathieu Cavarieri, FAO
Stylianios Mitolidis, DG MARE	Juan Pablo Rodríguez, LDAC-ANABAC
Aarone Spezzani, DG MARE	Représentants ONG (à déterminer)

2.3. Agenda provisoire et programme de l'atelier



COMHAFAT/ATLAFCO

*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LA PECHERIE THONIERE (ITT) DANS LA ZONE COMHAFAT

**Atelier n° 1 : Suivi, contrôle et surveillance (SCS), un outil efficace pour la
lutte contre la pêche INN/IUU.**

Marrakech, Maroc, 27-28 octobre 2015

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mardi 27 octobre 2015

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER	
08h00-09h00	Enregistrement
09h00-10h00	Ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Allocution du Représentant de la Côte d'Ivoire, Président de la COMHAFAT • Allocution du Représentant du Gouvernement du Maroc • Allocution du Représentant de la FAO • Allocution du Représentant de l'UE • Allocution du Représentant de LDAC
10h00-10h30	Introduction de l'atelier
10h30-11h00	Pause-café
LE SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE (SCS) : ASPECTS GÉNÉRAUX	
11h00-12h30	Les outils SCS mis en œuvre par les États membres de la COMHAFAT : <ul style="list-style-type: none"> • Vue d'ensemble : définition, composantes, historique, soubassements juridiques, objectifs contraintes, etc., Nicolas Feri, FAO-GFCM • Revue des outils développés par les 22 États membres, consultant de la COMHAFAT

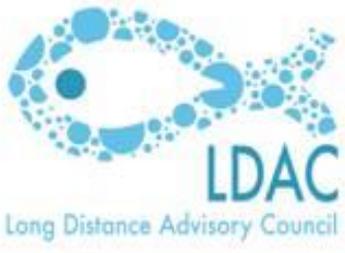
	<ul style="list-style-type: none"> • Articulations entre SCS et politiques des pêches, Charline Gaudin (à confirmer), Consultante • discussion autour du cadre de mise en œuvre du SCS et de son opérationnalisation • synthèse et recommandations
12h30-13h30	Déjeuner
LE SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE (SCS) : MISES EN ŒUVRES NATIONALES ET REGIONALES	
13h30-15h00	<p><i>Des outils SCS efficaces, quelques exemples nationaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gabon : les résultats de l'initiative du Gabon bleu • Maroc : M. Benbari (à confirmer), ministère des Pêches • Ghana : Samuel Quatey, Directeur des pêches, Ghana • Namibie : Anna Erastus, Ministère des pêches et des ressources marines Liberia : intervenant à identifier • Tour de table pour faire connaître les autres initiatives nationales d'intérêt
15h00-16h30	<p><i>Des initiatives régionales à souligner :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • CICTA : M. Driss Meski, secrétariat CICTA • COMHAFAT : Mohamed Sadiki, Secrétariat COMHAFAT • CGPM : représentant de la FAO-GFCM • CPCO : Séraphin Dedi Nadjé, Secrétaire général du CPCO • COREP : Emile Essema, Secrétaire Exécutif de la COREP • CSRP : Cdt Ba, chef du service SCS, CSRP • Discussion axée sur la coopération régionale • Synthèse et recommandations
16h30-17h00	Pause-café
LE SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE (SCS) : LES ELEMENTS D'UN PROGRAMME RÉGIONAL	
17h00-18h30	<p><i>Présentation générale et technique du SCS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Point de vue de la DG-MARE quant à l'efficacité des outils SCS élaborés, Stylianos Mitolidis, DG-MARE, UE • Éléments clés de la réussite de la mise en œuvre des outils SCS, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'action contre la pêche INN, Martin Tsamenyi, ANCORS • Discussion autour de la mise en œuvre d'un système SCS régional, incluant les eaux internationales

	<ul style="list-style-type: none"> • synthèse et recommandations
18h30	Fin de la première journée

Mercredi 28 octobre 2015

LES PROGRAMMES D'OBSERVATEURS DANS LA ZONE COMHAFAT	
09h00-10h30	<p><i>Les programmes d'observateurs des flottes thonnières dans l'océan Atlantique selon le point de vue :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • des institutions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme des observateurs de la CICTA, représentant de la CICTA ▪ Perspectives de l'UE : Aarone Spezzani, DG-MARE ▪ Perspectives de en matière de renforcement des capacités et formation, représentant de l'Agence Européenne de Contrôle de Pêche • des armateurs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue du programme d'observateurs à bord des navires thoniers UE : <ul style="list-style-type: none"> ○ EU-France : Michel Goujon, Orthongel. ○ EU-Espagne : Nicolás Goñi, AZTI Tecnalia. • des ONG : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'expérience de la Fondation pour la durabilité des produits marins internationaux (ISSF), Papa Kebe / Victor Restrepo, ISSF. ▪ Programmes d'observation et surveillance participative, échange d'information, ONG représentant à confirmer CAPE/WWF/EJF,
10h30-11h00	Pause-café
LES PROGRAMMES D'OBSERVATEURS DANS LA ZONE COMHAFAT	
11h00-12h30	<p><i>Discussion autour des perspectives de mise en place d'un programme régional d'observateurs des flottes thonnières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion autour des facteurs clés du succès d'un programme d'observateurs et de la faisabilité d'un programme régional d'observateurs

	<ul style="list-style-type: none"> • synthèse et recommandations
12h30-13h30	Déjeuner
DEVELOPPEMENT D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA COLLECTE DES DONNÉES D'OBSERVATION, LEUR TRAITEMENT, ANALYSE ET DISSÉMINATION	
13h30-15h00	<p><i>Perspective de mise en place d'un cadre régional intégré des données d'observation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience de la «Inter-American-Tropical-Tuna-Commission» (IATTC), Martin Hall, secrétariat de l'IATTC • Expérience de la CICTA, Driss Meski, CICTA • Discussion autour de la faisabilité du développement d'un cadre régional intégré des données d'observation • synthèse et recommandations
DEVELOPPEMENT D'UN MECANISME D'INSPECTION PORTUAIRE	
15.00-16.30	<p><i>Perspective de mise en place d'un programme d'harmonisation régionale d'inspection portuaire pour les navires étrangers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue de la mise en œuvre de programmes d'inspection portuaire, Mathieu Cavarieri, FAO • Point de vue de l'UE sur l'émergence d'un programme d'inspecteurs portuaires, représentant du service d'inspection portuaire, UE • Perspective de l'industrie de l'UE vis-à-vis de l'inspection portuaire, Juan Pablo Rodríguez, ANABAC • Proposition de la COMHAFAT pour l'émergence d'un programme régional d'inspecteurs portuaires, notamment l'harmonisation des situations nationales, Naji Laamrich, Secrétariat COMHAFAT • Discussion autour de la faisabilité d'un programme régional d'inspecteurs portuaires • synthèse et recommandations
16h30-17h00	Pause-café
CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES	
17h00-18h30	<p><i>Adoption des conclusions de l'atelier sur les priorités et les actions à entreprendre, définition des prochaines étapes et élaboration d'une feuille de route (notamment la rédaction d'un document d'accord régional volontaire pour les parties)</i></p>
18h30	Fin de l'atelier



2.4. Messages clé et idées de débat

1. La principale aspiration/le but du séminaire est de parvenir à un accord pour développer un système SCS régional qui aidera à améliorer la transparence et la responsabilité eu égard aux activités halieutiques dans la ZEE des états africains, faire progresser la gouvernance régionale et contribuer à lutter contre la pêche INN dans la région.
2. Une première étape pour développer ce système SCS est d'envisager la mise en place d'un mécanisme régional d'observation pour superviser les activités des navires de pêche étrangers titulaires de licence dans la ZEE des pays membres de la COMHAFAT. La portée de ce système sera limitée dans un premier temps aux navires à senne thoniers européens, considérés dans leur ensemble, qui pêchent dans des eaux où ils jouissent de droits d'accès et de licences de pêche publiques/privées.
3. Le mécanisme régional d'observation devra définir 3 grands piliers :
 - La portée, les compétences, le recrutement et la sélection des observateurs parmi les pays partenaires de la COMHAFAT.
 - Le protocole pour le recueil, le traitement et le partage des données entre administrations compétentes / États membres riverains.
 - L'amélioration du développement des capacités dans les pays tiers : formation et validation des observateurs au plan régional.
4. Les meilleurs avis scientifiques disponibles sont requis pour informer et sous-tendre les décisions de gestion halieutique, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des impacts des pêcheries thonières sur certaines espèces cible et l'écosystème. Ce programme aidera à améliorer les avis scientifiques car il permettra

la mise à disposition et le partage de données normalisées entre la COMHAFAT et la CICTA.

5. Une structure régionale formelle et une procédure d'échange de données doit être mise en place et convenue par les pays de la COMHAFAT conformément aux normes internationales en vigueur. L'idée consiste à recueillir des données scientifiques de façon normalisée et systématique pour les activités de la flottille thonière dans les pays d'Afrique occidentale dans la région Afrique Occidentale.

La présente initiative est compatible avec d'autres mécanismes de collecte de données et schémas de contrôle développés pour les pêcheries artisanales, ainsi qu'avec les travaux d'échantillonnage à terre au plan local.

6. Le Secrétariat de la COMHAFAT rédigera un Accord provisoire établissant les conditions de référence pour un échange de données et un système de répertoire contenant une politique de confidentialité très claire en termes de respect de la confidentialité et de la propriété des données.

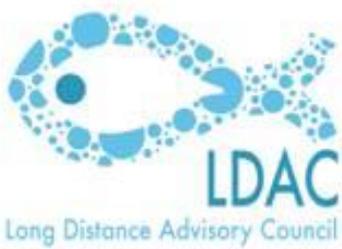
La COMHAFAT pourrait être la destinataire et la détentrice de ces données, en coordination avec les administrations et agences de contrôle des états battant pavillon communautaire et nationales africaines. Eu égard au traitement et à la gestion de ces données, un personnel dédié pourrait être embauché pour développer une sorte de centre de contrôle régional ayant pour vocation de coordonner l'ensemble de ces données, qui pourraient aussi être partagées avec la CICTA à travers un protocole convenu au préalable qui garantirait la confidentialité dans l'usage des communications.

Le Protocole indiquera la façon dont chaque pays membre de la COMHAFAT recevra l'intégralité des informations de l'observateur concernant la flottille se trouvant dans la ZEE correspondante.

7. Le système SCS sera initialement mis en place dans un cadre de collaboration sur une base volontaire. Les navires à senne thoniers communautaires constitueront l'« étude de cas » ou le référentiel pour l'évaluation de l'efficacité de cette initiative.

Si les résultats sont satisfaisants, la méthodologie et les pratiques de travail mises en œuvre dans un environnement propice pourraient être appliquées à d'autres flottilles dans le cadre d'une approche par étapes. Par exemple, elles pourraient s'étendre à d'autres flottilles étrangères opérant dans les ZEE des pays membres de la COMHAFAT et le reste des segments ou métiers de la flottille communautaire (comme les chalutiers pélagiques et démersaux, les palangriers, etc.) et aux pêcheries industrielles et artisanales des états riverains africains.

8. La flottille communautaire prendra en charge tous les frais liés aux observateurs à bord de ses navires. Une fois convenu le schéma régional, les pays COMHAFAT participants organiseront collectivement un système de diffusion et de maintenance des données recueillies. Le LDAC soutiendra entièrement la COMHAFAT pour l'aider à trouver la coopération internationale nécessaire à l'établissement du mécanisme régional d'observation.
9. Le développement de capacités, qui comprend la formation des observateurs, constitue un élément fondamental de ce mécanisme et un outil permettant aux pays africains d'améliorer la qualification de leurs observateurs internationaux et de profiter d'un système de travail rentable avec leurs collègues observateurs provenant d'autres pays ; le tout d'une façon coordonnée et évitant les doublons d'inspection des flottilles se livrant à la pêche transfrontalière d'espèces migratrices mais soumises aux réglementations des différents accords de pêche.
10. En termes de gouvernance participative, non seulement les décideurs politiques et les flottilles industrielles africaine et communautaire, mais aussi toutes les parties prenantes intéressées comme les ONG travaillant sur des questions



environnementales et de coopération et les représentants légitimes des pêcheries artisanales et de la société civile, doivent être impliqués dès le début dans ce processus d'identification des missions et priorités et avoir accès aux rapports officiels de contrôle et scientifiques, aux conclusions et aux résultats, de sorte à assurer la fiabilité et la solidité du processus.

Par Alexandre Rodríguez, Secrétaire Exécutif du LDAC

Date : 5 août 2015

--FIN--